

des manifestations peu sympathiques au Protectorat français, se vit formellement désapprouvé par le cardinal Rampolla. Ce n'est qu'au Conclave que les puissances tripliciennes crurent trouver une revanche en faisant prononcer, par un cardinal autrichien, « l'exclusive » contre l'ancien secrétaire d'Etat de Léon XIII.

Mais bientôt les événements vont changer d'aspect et la politique italienne de procédés. Elle avait été, au dehors, et surtout dans le Levant, laïque et anti-française; on la voit, tout d'un coup, devenir plus catholique, plus papaline même, à mesure qu'en France se développe la politique « anticléricale » qui aboutit successivement à la loi contre les congrégations, à la rupture diplomatique avec le Saint-Siège et à la séparation de l'Église et de l'État. Les écoles laïques, qui n'avaient d'ailleurs donné que de médiocres résultats, sont abandonnées; les subventions qui leur étaient attribuées sont reportées à des écoles congréganistes; celles qui subsistent sont largement ouvertes aux prêtres de tous les rites. Les Pères Salésiens, les sœurs d'Ivrée deviennent les ouvriers de la propagande de la langue italienne sous le haut patronage de ces mêmes sociétés dont les tendances anticléricales s'étaient naguère manifestées avec éclat. En même temps, divers symptômes pouvaient faire croire qu'entre le nouveau Pape et le gouvernement royal, un rapprochement s'ébauchait, ou que du moins certaines intransigeances ne paraissaient plus nécessaires: les faiseurs de *combinazione*, toujours découragés sous Léon XIII, commençaient à espérer des occasions plus favorables. Pie X laissait se relâcher la rigueur du *non expedit* et permettait aux catholiques italiens de donner, dans certains cas, le concours de leurs suffrages aux candidats modérés.